

**APPEL A CANDIDATURE DE PRESTATIONS DE SERVICES
CÔTE D'AZUR FRANCE TOURISME**

CONSULTATION POUR CARTE INTERACTIVE ET IMMERSIVE COTE D'AZUR FRANCE

Consultation n°	2025 SALES 02
Procédure	Procédure adaptée restreinte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

<p>1- Commanditaire – Pouvoir adjudicateur 2- Contexte général et Objet de la consultation 3 - Prestations attendues 4 – Définition des prestations attendues et Modalités d'exécution du marché 5 - Renseignements et Ressources complémentaires 6 – Voies de Délais de Recours</p> <p>Date de publication : 19 août 2025</p>

PHASE 1		Publication d'un avis d'appel à la concurrence
		Réception puis ouverture des candidatures
		Analyse et sélection des candidatures - Information des candidats dont la candidature n'est pas retenue
PHASE 2		Envoi des invitations à soumissionner aux candidats retenus
		Réception des offres
		Analyses des offres, demande de précisions éventuelles
		Classement des offres et attribution du contrat – Information des candidats non retenus
		Signature et notification du contrat

1. COMMANDITAIRE – POUVOIR ADJUDICATEUR

Le commanditaire de cette consultation est Côte d'Azur France Tourisme (Association loi 1901 – N° de Siret : 300 243 490 00053), situé au 455, Promenade des Anglais – CS 53126 – Bâtiment Horizon – 06203 Nice Cedex 3. L'organisme est présidé par Alexandra BORCHIO FONTIMP et dirigé par Claire BEHAR, Directrice générale.

Côte d'Azur France Tourisme a pour mission la préparation et la mise en œuvre de la stratégie de développement et de marketing touristique de la destination #CotedAzurFrance sur le territoire national et à l'International. Conformément à son plan d'actions, Côte d'Azur France Tourisme déploie chaque année une centaine d'actions à destination des clientèles touristiques française et étrangère (opérations BtoC sous forme digitale ou via des salons grand public) et des professionnels du tourisme de type tour-opérateurs, agences de voyage, presse spécialisée (opérations BtoB).

2. CONTEXTE GENERAL ET OBJET DE LA CONSULTATION

2.1 Déroulement de la procédure et présentation des propositions

La procédure est décomposée deux phases.

▪ Phase 1

Une phase candidature au terme de laquelle le Pouvoir adjudicateur désigne les candidats admis à présenter une offre. Le nombre de candidats, qui seront appelés à répondre à la consultation, est fixé à 2 au minimum et 4 au maximum.

▪ Phase 2

Une phase offre au cours de laquelle un dossier de consultation restreint sera transmis aux candidats admis à présenter une offre. Les modalités de remise des offres seront précisées au stade offre.

○ Phase 2.1

Les candidats dont la candidature et l'offre sont complètes seront convoqués à une présentation ou démonstration de la solution technique qui sera proposée. Il pourra être décidé d'inviter les candidats à les présenter en visio-conférence au lieu de venir sur site. Le jour et l'heure de passage seront communiqués aux candidats au minimum 5 jours ouvrés à l'avance.

○ Phase 2.2

À l'issue des présentations des différents candidats, un second rendez-vous pourra être proposé à ceux dont l'offre aura retenu l'attention, afin de répondre à des questions complémentaires concernant les attentes du Pouvoir adjudicateur.

2.2 Objet de la consultation

Côte d'Azur France Tourisme lance une consultation auprès d'agences spécialisées dans le développement de technologies immersives afin de créer et concevoir une carte numérique dynamique, interactive, immersive de la Côte d'Azur, intégrant de l'intelligence artificielle. Cette carte sera intégrée sur le site professionnel de Côte d'Azur France Tourisme et sera projetée sur des supports tactiles (tablettes, écrans, smartphones) lors des actions BtoC (salons grand public, par ex. Salon Mondial du Tourisme) ou BtoB (workshops professionnels et presse en France et à l'international).

La consultation porte sur la création d'une carte interactive et immersive avec les fonctionnalités suivantes :

- Modélisation 3D de la destination Côte d'Azur, permettant une exploration fluide des sites touristiques majeurs.
- Intégration de contenus multimédias enrichis (vidéos, photos HD, guides audio).
- Connexion dynamique à la base de données Apidae pour des informations à jour sur les

- lieux d'intérêt, événements régionaux et autres sources de données de type Google.
- Interface multilingue, incluant les langues française, anglaise, allemande, italienne, espagnole et chinoise.
- Fonctionnalité de création d'itinéraires thématiques et de sauvegarde de favoris.
- Moteur de recommandation personnalisé basé sur le comportement utilisateur.
- Interface conversationnelle (Chatbot) permettant d'interroger la carte en langage naturel.
- Génération dynamique d'itinéraires et de contenus pour une expérience sur mesure.

3. PRESTATIONS ATTENDUES A LA PHASE 2

3.1 Spécifications et fonctionnalités attendues

- **Limites géographiques de la carte**

La carte interactive couvrira les départements des Alpes-Maritimes et du Var, en intégrant la zone frontalière italienne.

- **Priorités thématiques**

La carte doit prioritairement mettre en avant la filière culturelle (notamment les jardins et les musées) et l'univers outdoor (activités de pleine nature et parcs), qui sont des atouts distinctifs pour la destination Côte d'Azur.

- **Concept créatif et code de marque**

L'agence devra concevoir un design en cohérence avec le code de marque Côte d'Azur France www.marque-cotedazurfrance.com. Cela implique le respect de la charte graphique de la marque, assurant une uniformité avec les autres sites et outils digitaux de Côte d'Azur France Tourisme.

- **Intégration des composantes suivantes :**

- Apidae : intégration du système d'information touristique Apidae pour la remontée d'informations touristiques sous forme de fiches détaillées et/ou de vidéos.
- Intégration d'autres API touristiques et/ou d'autres sources comme Google pour la remontée d'informations touristiques et/ou de vidéos.
- Contenus médias : insertion de contenus multimédias (photos, vidéos, plans) en lien avec les points d'intérêt, pour une expérience riche et immersive.
- La carte devra être modélisée en 3D de même que certains POI spécifiques.
- Pass Côte d'Azur France et géolocalisation : intégration de la fonctionnalité de géolocalisation permettant de localiser les activités et les offres accessibles avec le Pass Côte d'Azur France.
- Harmonie sur les espaces professionnels et grand public : la carte devra être intégrée de manière homogène sur les espaces professionnels et grand public du site Côte d'Azur France www.cotedazurfrance.fr, assurant une continuité de l'expérience utilisateur.

- **Compatibilité multi-supports**

La carte doit être accessible et adaptable sur divers dispositifs numériques : tablettes, smartphones, grands écrans, ordinateurs voir casques de réalité virtuelle (facultatifs), permettant une consultation flexible et adaptée aux différents contextes d'utilisation.

- **Multilingue**

La carte doit être disponible en plusieurs langues, incluant à minima le français, l'anglais, l'allemand, l'italien, l'espagnol et le chinois.

- **Filtres thématiques**

La carte doit proposer des filtres pour afficher plusieurs niveaux d'information, permettant une personnalisation de l'expérience utilisateur selon les centres d'intérêt.

Les filtres prioritaires incluront :

- Sites et activités engagés dans le tourisme durable ;
- Hébergements éco-responsables (labellisés Clef Verte, Destination d'excellence,

etc.);

- Parcs et jardins de la Côte d'Azur ;
- Activités de pleine nature ;
- Activités pour familles ;
- Musées des Alpes-Maritimes ;
- Stations de ski de montagne ;
- Entreprises du patrimoine vivant ;
- Sites nautiques ;
- Autres (des filtres supplémentaires pourront être développés en fonction des besoins futurs).

▪ **Fonctionnalités d'Intelligence Artificielle (IA)**

- Assistant Conversationnel : l'outil devra intégrer une interface de type chatbot permettant aux utilisateurs de formuler des demandes complexes en langage naturel.
- Moteur d'Itinéraires Intelligents : au-delà des parcours prédéfinis, l'IA devra être capable de construire des itinéraires personnalisés à la volée en réponse à une requête, en combinant plusieurs critères (thématiques, durée, profil utilisateur, etc.).
- Personnalisation et contenus augmentés : l'outil devra proposer des recommandations proactives et être capable de générer ou de synthétiser des contenus (ex. résumés de points d'intérêt, audio-guides) pour enrichir l'expérience.

▪ **Mode "Présentation Salon" : interface optimisée pour les présentations en salon**

- Mode plein écran optimisé.
- Parcours prédéfinis par thématique.
- Transitions fluides entre points d'intérêt.
- Minuteur intégré pour les présentations.

▪ **Évolutivité**

La carte devra être conçue comme un outil évolutif, permettant l'ajout de nouveaux contenus et la mise à jour des informations (ex. nouvelles fiches, modélisations 3D supplémentaires, événements annuels) sans nécessiter une refonte complète. L'évolutivité concerne également les modèles d'intelligence artificielle, qui devront pouvoir être mis à jour ou enrichis de nouvelles données pour améliorer leur pertinence.

▪ **Analytics**

Un système de statistiques d'utilisation complet est attendu et devra être intégré à l'outil. Il inclura un tableau de bord permettant de suivre à minima :

- Le temps passé par zone/point d'intérêt.
- Les parcours utilisateurs les plus fréquents.
- Les filtres les plus utilisés.
- Les langues les plus consultées.
- Les requêtes les plus fréquentes au chatbot et leur taux de succès.
- Le taux de conversion des recommandations et itinéraires générés par l'IA.

▪ **Préconisations d'outils numériques**

Côte d'Azur France souhaite également bénéficier de recommandations sur les types d'outils numériques et leurs caractéristiques techniques (tablettes tactiles, écrans interactifs, éventuellement casques VR/AR) optimisés pour les missions de promotion. Ces supports devront assurer une expérience immersive lors des salons, ateliers, et événements.

▪ **Sécurité et Confidentialité**

Intégration de mesures de sécurité pour protéger les données utilisateurs et garantir la confidentialité des informations.

Mise en place de protocoles de sécurité pour les transactions et les accès à la base de données.

3.2 Spécifications techniques

▪ Administration

Un module d'administration unique sera mis en place, sans différents niveaux d'accès. Tous les utilisateurs autorisés auront les mêmes droits d'administration.

▪ Fonctionnalités non requises

Le partage sur les réseaux sociaux n'est pas une fonctionnalité attendue pour cette version de l'outil.

▪ Tests et Validation

Critères de tests détaillés pour chaque phase de validation.

Scénarios de tests incluant les cas d'utilisation principaux et les cas limites.

▪ Formation et Support

Détails de la formation : durée, contenu, support post-formation.

Plan de formation pour les équipes de Côte d'Azur France, incluant des sessions pratiques et théoriques.

▪ Maintenance et Évolutivité

Détails de la maintenance : fréquence, types de mises à jour, support technique continu.

Plan d'évolutivité pour l'ajout de nouvelles fonctionnalités et contenus sans refonte complète.

▪ Sauvegarde

Un système de sauvegarde automatique quotidien avec historique et restauration rapide est attendu.

3.3 Livrables attendus

- Application fonctionnelle répondant à l'ensemble des spécifications techniques.
- Documentation technique complète.
- Guide d'utilisation détaillé
- Guide de gestion des accès et des permissions pour le module d'administration.
- Codes sources et assets.

3.4 Garantie de fonctionnement, maintenance, Formation et accompagnement

▪ **Garantie de fonctionnement sur une durée de 4 ans (48 mois) à compter de la livraison finale** sur les environnements Windows et IOS et leurs mises à jour. Compte tenu de l'investissement initial pour le déploiement du service, une suspension anticipée et définitive du service entraînera des pénalités financières supportées par le prestataire, au prorata-temporis de la valeur d'acquisition de son offre retenue suivant la durée restante à courir entre la date de livraison et la fin d'utilisation du service dans des conditions normales d'utilisation.

▪ **La maintenance comprend** : les corrections des bugs et dysfonctionnements, mises à jour de sécurité, support technique par email et téléphone, temps de réponse garanti sous 24 h ouvrées.

▪ Formation

Une formation complète sera dispensée aux équipes de Côte d'Azur France pour la prise en main de l'outil, incluant : formation à l'administration de la plateforme, formation à l'utilisation quotidienne, formation à la présentation de l'outil lors des salons et rendez-vous BtoB.

▪ Support Post-Formation

Mise en place d'un support post-formation pour répondre aux questions et résoudre les problèmes rencontrés par les utilisateurs après la formation initiale.

3.5 Phases de validation

Le projet sera rythmé par plusieurs phases de validation clés :

- Validation de la direction artistique et du design ;
- Validation de la maquette fonctionnelle ;
- Validation du prototype initial ;
- Tests utilisateurs et ajustements ;

- Validation finale avant mise en production.

Chaque phase de validation inclura :

- Une présentation détaillée des livrables ;
- Une période de test de 5 jours ouvrés ;
- Un document de synthèse des retours ;
- Une session de validation avec l'équipe projet.

4. DEFINITION DES PRESTATIONS ET MODALITES D'EXECUTION DU MARCHE

POUR LA PHASE 1

4.1 Dossier de candidature et pièces demandées

L'appel à candidature est mis à disposition à compter du 19 août 2025.

La clôture de remise des candidatures est fixée au : 18 septembre 2025 à 15h30.

Conformément aux dispositions de l'article R2132-7 du Code de la commande publique, le Pouvoir adjudicateur impose la transmission des candidatures par voie électronique à l'adresse <https://www.marches-securises.fr/> et dans les conditions techniques et procédurales ci-dessous :

- Les candidats doivent s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse électronique (courriel) permettant de façon certaine une correspondance électronique pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.
- Les candidatures doivent parvenir sous la forme de fichiers comportant l'ensemble des documents requis.

☛ Renseignements administratifs relatifs au dépôt des candidatures :

Thierry CIRRITO - Responsable Administratif, Financier et Relations Institutionnelles

Côte d'Azur France Tourisme

455, Promenade des Anglais - CS 53126 - Bâtiment Horizon - 06203 Nice Cedex 3.

E-mail : t.cirrito@cotedazurfrance.fr - Téléphone fixe : 04 93 37 78 77

Chaque dossier de candidature devra comprendre les éléments suivants :

▪ Capacités professionnelles

- Présentation générale du prestataire (forme juridique, date de création, domaines d'expertise) ;
- Références récentes pertinentes (ex. cartes interactives, modélisations 3D, IA conversationnelle, projets VR/AR) et dans le secteur touristique (liens vers des exemples de projets déjà réalisés et disponibles sur le Web) ;
- CV ou fiches de compétences des principaux intervenants pressentis ;
- Certifications, labels ou prix obtenus.

▪ Capacités techniques

- Description des moyens humains permanents et spécialisés (effectifs par compétence) ;
- Moyens matériels et technologiques (logiciels, moteurs 3D maîtrisés, serveurs, casques VR, licences IA) ;
- Organisation interne pour la gestion de projets complexes (méthodologie, outils de pilotage) ;
- Capacité à produire en multilingue.

- **Documents administratifs**
 - Les formulaires DC1 et DC2 (disponible sur www.service-public.fr).
 - Le formulaire DC4 si appel à la sous-traitance (disponible sur www.service-public.fr).
 - Extrait Kbis de moins de 3 mois.
 - Attestations de régularité fiscale et sociale.
 - Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.

4.2 Critères de sélection

Une grille d'évaluation, basée sur les éléments décrits ci-dessous, servira d'outil d'analyse et de sélection des candidats admis à présenter une offre.

Critère	Description	Pondération
1. Références et expériences pertinentes	Qualité et pertinence des références présentées au regard de l'objet du marché : projets intégrant carte interactive, 3D, IA, multimédia, VR/AR, connexion à des bases de données touristiques, multilingue. Évaluation basée sur : diversité, complexité, résultats obtenus, innovation.	60 %
2. Moyens humains et compétences techniques	Adéquation des profils et compétences des personnes pressenties pour le projet (UX/UI, développement 3D, IA, gestion de projet, intégration API). Disponibilité des ressources et capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire.	40 %

La Commission de consultation définie par Côte d'Azur France Tourisme analyse les candidatures reçues et dresse un rapport d'analyse qui propose un classement fondé sur les critères de jugement des candidatures ci-dessus afin de sélectionner entre 2 et 4 candidats au maximum.

A l'issue de la phase 1, les candidats ayant déposé leur candidature seront notifiés de leur sélection pour pouvoir présenter une offre en phase 2.

POUR LA PHASE 2

4.3 Dossier de présentation des offres par les candidats retenus

Les dates de dépôt des offres seront communiquées à l'issue de la phase 1 et les candidats retenus seront appelés à répondre à la consultation restreinte par voie électronique sur la plateforme de marchés publics à l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr/>

Chaque dossier de candidature devra comprendre les éléments suivants :

- **Note stratégique**

Présentation argumentée de l'approche du prestataire, incluant une description détaillée de la solution envisagée, le processus de mise en œuvre, le déploiement des fonctionnalités et les pistes créatives pour un design stylisé de la carte.

Il faudra également inclure un volet sur l'approche IA proposée : description de l'architecture technique envisagée, types de modèles de langage (LLM) potentiellement utilisés, stratégie de gestion des données pour la personnalisation, et mesures prévues pour garantir la pertinence et la fiabilité des réponses générées.

- **Maquette / avant-projet sommaire**

Une maquette du projet sera obligatoirement demandée, en tenant compte du code de marque Côte d'Azur France.

- **Devis détaillé – Bordereau N° 1 à remplir**

Chiffrage complet du projet incluant les coûts pour les prestations suivantes à remplir.

BORDEREAU N° 1			
Création et réalisation de la carte immersive			
Type d'intervention	Unité	Prix unitaire HT (€)	Observations
Création du concept créatif pour la carte	Forfait	...	
Développement technique de l'outil	Forfait	...	
Enrichissement continu de l'outil en contenus	En nombre de POI	...	
Création de contenus immersifs et multimédias associés	En nombre de POI	...	
Autres	Forfait	...	

▪ **Méthodologie et rétroplanning**

Description détaillée de la méthodologie proposée, respectant les phases et objectifs décrits dans le cahier des charges. Un rétroplanning devra inclure toutes les étapes nécessaires au bon déroulement du projet, avec une analyse de faisabilité pour atteindre un objectif de lancement de la version au 22 janvier 2026.

4.4 Critères d'attribution

Une grille d'évaluation, basée sur les éléments décrits ci-dessous, servira d'outil d'analyse et de sélection des propositions. Côte d'Azur France Tourisme retiendra la proposition la plus avantageuse économiquement et appréciée en fonction des critères et pondérations suivants.

Critère	Description	Pondération
1	Qualité de la proposition (UX/UI, design, créativité)	30%
2	Pertinence, innovation et faisabilité de la stratégie IA	30%
3	Références du prestataire, organisation & expérience de l'équipe projet	10%
4	Prix des prestations	20%
5	Respect du planning proposé et capacité en gestion de projet	10%

4.5 Evaluation financière

Le budget indicatif de la consultation s'établit entre 70 000 € et 85 000 € HT, incluant les frais d'indemnisation des candidats non retenus.

- **4.5.1 Budget relatif à la conception et la réalisation de la carte immersive**

60 000 Euros HT pour la conception et la réalisation.

15 000 Euros HT pour la création de contenus immersifs à savoir plans 360° au sol, plans drones 360° et vidéos (estimation de 15 POI sur tout le territoire – littoral, moyen et haut-pays).

Indemnisation des candidats non retenus

Compte tenu de la nature créative et technique des prestations demandées en phase 2 de la procédure (maquette / avant-projet sommaire incluant maquettes graphiques, proposition UX, éléments de prototype et note technique), le Pouvoir adjudicateur versera une indemnité forfaitaire de 3 000 € HT à chaque candidat non retenu ayant remis une prestation complète et conforme au règlement de consultation et au programme. Cette indemnité correspond à une participation aux frais engagés pour la conception et la production des livrables demandés, estimés à environ 5 % du coût global de conception du projet. L'indemnité pourra être réduite ou supprimée en cas de non-respect substantiel des prescriptions ou d'incomplétude des livrables.

Le versement est subordonné à la cession non exclusive, non transférable, au profit du Pouvoir adjudicateur, des droits de reproduction et de représentation des documents produits, exclusivement pour les besoins de l'analyse et de la communication interne de la procédure.

- **4.5.2 Budget relatif à la maintenance**

La durée minimale d'engagement par le pouvoir adjudicateur est fixée à 3 ans (36 mois).

BORDEREAU N°2			
Maintenance et interventions hors forfait			
Type d'intervention	Unité	Prix unitaire HT (€)	Observations
Forfait de maintenance et hébergement annuel (12 mois)	Forfait/an	...	Inclut : maintenance corrective, préventive, mises à jour mineures, support, sauvegardes, suivi trimestriel.
Heure d'intervention hors forfait	Heure	...	Toute demande spécifique ne relevant pas du forfait annuel.
Journée d'intervention hors forfait	Jour (7h)	...	Interventions importantes, évolutions conséquentes.
Mise à jour majeure de l'IA	Forfait/opération	...	Adaptation ou enrichissement du moteur IA avec nouvelles données ou fonctionnalités importantes.
Mise à jour majeure du moteur 3D	Forfait/opération	...	Ajout ou modification importante des modèles et scènes 3D.
Ajout d'un module ou fonctionnalité significative	Forfait/module	...	Exemple : nouveau filtre thématique, nouvelle langue, intégration API supplémentaire.
Autres	Forfait/an		

4.6 Rejet des offres

- Offre hors délai

Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixée dans la consultation.

- Offre anormalement basse

Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.

- Offre inappropriée

L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.

- Offre irrégulière

L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.

- Offre inacceptable

Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

4.7 Modalités de décision

A l'issue des réunions de présentation des offres indiqués à l'article 2.1, les services du Pouvoir adjudicateur analysent les propositions des candidats, dressent un rapport d'analyse présenté en Commission de consultation en vérifiant la conformité des offres au règlement de consultation et proposent un classement fondé sur les critères de jugement des offres.

La Commission de consultation dresse un procès-verbal de l'examen des offres et attribue le marché. Ce procès-verbal, qui consigne le classement des offres et le choix de l'attributaire ainsi que les observations éventuelles, est signé par tous les membres de celle-ci.

Un avis de résultats d'attribution du marché sera publié et adressé aux candidats non retenus.

4.8 Modalités de paiements pour l'attribution du marché

Le paiement de la prestation sera échelonné comme suit :

- Versement d'un acompte de 30 % à la signature de l'acte d'engagement.
- Deuxième versement d'acompte de 40 % sur avancement, après validation d'étapes clés du projet.
- Solde de 30 % à la livraison finale du projet.

Les paiements seront effectués par Côte d'Azur France Tourisme par virement bancaire, avec un délai de paiement global de 30 jours fin de mois à compter de la réception de chaque facture.

Concernant la maintenance : facturation annuelle en 2 échéances semestrielles et par années civiles.

4.9 Modalités d'indemnisations pour les offres non retenues

Indemnisation effectuée sur présentation d'une facture détaillée des prestations présentées dans l'offre.

5. RENSEIGNEMENTS ET RESSOURCES COMPLEMENTAIRES

Site officiel de la destination Côte d'Azur France : cotedazurfrance.fr

Site officiel du Pass Côte d'Azur France : www.pass-cotedazurfrance.fr

Site officiel de la marque Côte d'Azur France : www.marque-cotedazurfrance.com

Médiathèque Côte d'Azur France : mediatheque.cotedazurfrance.fr

6. VOIES DE DELAIS DE RECOURS

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- Soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'État du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal Administratif de Nice - 18 avenue des Fleurs - CS 61039 - 06050 NICE CEDEX 1

Tél. 04 89 97 86 00 - greffe.ta-nice@juradm.fr

Site internet : nice.tribunal-administratif.fr

ANNEXES

BORDEREAU N° 1			
Création et réalisation de la carte immersive			
Type d'intervention	Unité	Prix unitaire HT (€)	Observations
Création du concept créatif pour la carte	Forfait	...	
Développement technique de l'outil	Forfait	...	
Enrichissement continu de l'outil en contenus	En nombre de POI	...	
Création de contenus immersifs et multimédias associés	En nombre de POI	...	
Autres	Forfait	...	

BORDEREAU N°2			
Maintenance et interventions hors forfait			
Type d'intervention	Unité	Prix unitaire HT (€)	Observations
Forfait de maintenance et hébergement annuel (12 mois)	Forfait/an	...	Inclut : maintenance corrective, préventive, mises à jour mineures, support, sauvegardes, suivi trimestriel.
Heure d'intervention hors forfait	Heure	...	Toute demande spécifique ne relevant pas du forfait annuel.
Journée d'intervention hors forfait	Jour (7h)	...	Interventions importantes, évolutions conséquentes.
Mise à jour majeure de l'IA	Forfait/opération	...	Adaptation ou enrichissement du moteur IA avec nouvelles données ou fonctionnalités importantes.
Mise à jour majeure du moteur 3D	Forfait/opération	...	Ajout ou modification importante des modèles et scènes 3D.
Ajout d'un module ou fonctionnalité significative	Forfait/module	...	Exemple : nouveau filtre thématique, nouvelle langue, intégration API supplémentaire.
Autres	Forfait/an		